

École de Musique de Veigy-Foncenex



Bulletin d'inscription année scolaire 2018/2019

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Nom et prénom des parents :

Adresse :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Courriel :

Formation instrumentale :

La formation instrumentale est accessible aux enfants **à partir de 6 ans**.

Pour tous les instruments, la formation musicale (solfège) est **obligatoire**.

La seule exception concerne les élèves **adultes** ou ayant acquis le **premier cycle de formation musicale** (4 ans théoriques, un justificatif pourra être demandé dans ce dernier cas).

Enfin, le cours d'instrument permet aux élèves de participer à l'orchestre junior (facultatif).

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Basson | <input type="checkbox"/> Batterie/ Percussions |
| <input type="checkbox"/> Clarinette | <input type="checkbox"/> Flûte |
| <input type="checkbox"/> Guitare | <input type="checkbox"/> Piano |
| <input type="checkbox"/> Saxophone | <input type="checkbox"/> Trompette |
| <input type="checkbox"/> Violon | |

Précisez le niveau de solfège atteint :

Cochez également cette case si vous êtes dans le cas suivant :

- Élève adulte ou min. 1^{er} cycle de solfège

Orchestre junior seul :

Cette section concerne les élèves ayant atteint leur 3ème année d'instrument, ne souhaitant plus suivre de cours d'instrument.

- Orchestre junior

Formation musicale seule :

Cette section concerne les élèves :

- entre 3 et 6 ans : la classe d'**Éveil musical** est proposée,
- entre 6 et 7 ans, et ne sachant pas quel instrument choisir : la classe d'**Initiation** leur est proposée, avec essai de plusieurs instruments tout au long de l'année,
- à partir de 6 ans, et **ne souhaitant pas** suivre de formation instrumentale.

- Éveil musical (élèves entre 3 et 6 ans)
- Initiation
- Formation musicale seule

Précisez le niveau de solfège atteint :

Formation vocale :

La formation vocale est accessible aux enfants **à partir de 6 ans**, en chœur collectif.
La formation vocale pour adultes se déroule sous la forme d'un cours individuel.

- Ensemble vocal enfants
- Cours de chant individuel adultes

Atelier Musiques Actuelles :

L'atelier Musiques Actuelles est destiné aux **adultes** souhaitant pratiquer leur instrument (ou leur voix) dans le cadre d'un ensemble orchestral, tout en abordant des notions de solfège, d'harmonie, de solos instrumentaux...

L'objectif est de monter des pièces musicales pouvant éventuellement être produites dans le cadre d'événements (Fêtes de la Musique, etc.).

- Atelier Musiques Actuelles

Informations sur la durée des cours :

Formation instrumentale :

- 30 min./semaine pour les élèves du 1^{er} cycle
- 45 min./semaine pour les élèves du 2^{ème} cycle et au-delà, et adultes

Formation musicale :

- Éveil musical : 45 min./semaine
- Initiation ou Solfège seul : 60 min./semaine

Formation vocale :

- Enfants : 60 min./semaine
- Adultes : 45 min./semaine

Atelier Musiques Actuelles :

1h30 à 2h./semaine

Autorisation de publication de photos :

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amenés à prendre des photos pouvant être publiés dans la presse locale (bulletin municipal « Écho de Veigy » par exemple), ou sur notre site Internet.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre autorisation pour que ces photos, pouvant montrer les élèves, soient publiées :

OUI, j'accepte

NON, je refuse

Règlement intérieur de l'École :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'École de Musique de Veigy-Foncenex, ci-joint, et déclare en accepter tous les articles.

Date et signature (des parents ou de l'élève adulte) :

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Paiement pour l'année 2018/2019 : Euros

Tarifs annuels 2018/2019

Les règlements peuvent être effectués en 1 ou 3 fois (septembre, décembre et mars) :

- par **chèque ou espèces**
- par **virement bancaire.**

Discipline	Résident de Veigy-Foncenex	Non-résident
Adhésion annuelle à l'association et frais de dossier 35€ par élève à ajouter		
Éveil musical 3-6 ans 45 min./semaine	240 €	290 €
Initiation & Formation Musicale seule A partir de 6 ans 60 min./semaine	320 €	420 €
1^{er} cycle instrument A partir de 6 ans Instrument individuel 30 min./semaine + Lecture 60 min./semaine + Orchestre 60 min./semaine	670 €	870 €
2^{ème} cycle instrument Instrument individuel 45 min./semaine + Lecture 60 min./semaine + Orchestre 60 min./semaine	970 €	1170 €
Orchestre seul A partir de la 2 ^{ème} année	240 €	290 €
Instrument seul Adulte ou enfants avec min. 1 ^{er} cycle de solfège 45 min./semaine Ou 30 min./semaine	620 € 400€	820 € 520€
Ensemble vocal enfants 60 min./semaine	240 €	290 €
Chant individuel adulte 45 min./semaine	620 €	820 €
Atelier Musiques Actuelles 1h30-2h./semaine	240 €	290 €
Réduction A partir du 3 ^{ème} élève ou 2 ^{ème} instrument pratiqué par l'élève	10 %	10 %

Règlement de l'École de Musique de Veigy-Foncenex

Article 1. L'école de musique fonctionne sur 32 semaines, hors vacances scolaires françaises de la zone A et jours fériés.

Article 2. Les élèves sont tenus de respecter les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation de matériel pourra être facturée aux parents. En particulier, le matériel de percussion gracieusement mis à disposition par l'Union Musicale de Veigy-Foncenex.

Article 3. Durant les cours, les élèves sont tenus de suivre les consignes et les règles de disciplines exigées par le professeur. En cas de non-respect de ces règles, le professeur contacte les parents et tente de résoudre le problème par la discussion. Si les problèmes persistent, le professeur se réserve le droit d'expulser l'élève qui perturbe le bon fonctionnement du cours et le comité de l'école peut prononcer l'exclusion de l'élève de l'école.

Article 4. Toute absence de l'élève doit impérativement être excusée. En cas d'absence prévue, il est impératif de prévenir le professeur. Les cours manqués par l'élève ne sont pas rattrapés et ne peuvent être remboursés. Des absences répétées et non justifiées peuvent entraîner une exclusion de l'école.

Article 5. Pour des raisons professionnelles, le professeur peut être amené à déplacer un cours et s'engage à proposer plusieurs horaires pour convenir un remplacement. Il pourrait utiliser le temps des vacances scolaires pour cela s'il n'y a pas d'autre solution. Si malgré tout l'élève ne pouvait assister aux remplacements proposés, aucun remboursement ne pourrait être exigé.

Article 6. L'école de musique de Veigy-Foncenex applique le schéma d'enseignement disponible sur notre site Internet et permet de présenter les élèves aux épreuves de fin de cycles de la CMF.

- 1^{er} Cycle (nombre d'années théorique) : 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année, année de Fin de 1^{er} Cycle.
- 2^{ème} Cycle (nombre d'années théorique) : 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année, année du Brevet (BEM).

Durant ce parcours musical, la participation aux cours de lecture est OBLIGATOIRE jusqu'au niveau Avancé validé par l'examen.

Article 7. Une assurance a été souscrite par l'association. Sa responsabilité commence au moment où l'enfant est confié au professeur à l'intérieur des locaux et s'achève lorsque l'enfant quitte son cours de musique à l'horaire prévu.

— Veillez à la sécurité de vos enfants et assurez-vous de la présence du professeur.

— En aucun cas le parking du Damier et les locaux hors École de Musique au sein du Damier, ne sont sous la responsabilité de l'association.

Article 8. Toute année commencée est due, ce **dès le troisième cours**. Certains cas exceptionnels peuvent être soumis à une décision du comité, notamment :

- maladie ou handicap,
- déménagement de l'élève,
ne permettant plus sa présence aux cours de l'École de Musique, jusqu'à la fin de l'année en cours.

Article 9. Un document attestant que l'élève a bien validé ses cycles de Formation Musicale (solfège) / Formation Instrumentale, ou toute autre discipline musicale, permettant à l'École de Musique de Veigy-Foncenex d'autoriser la poursuite des études musicales de l'élève, pourra être demandé et devra être fourni.

Dans le cas contraire, l'élève pourrait se voir refuser la présence aux cours de l'École.

En cas de problème ou question, merci de vous adresser directement au professeur, ou à l'administration de l'École si nécessaire : contact.emveigy@gmail.com